



Rapport annuel 2000

292, avenue Houba-de Strooper

B-1020 Bruxelles

T+32/2/475 44 11 F+32/2/475 44 03

<http://www.childfocus.org>



rapport annuel 2000



Child focus remercie la Fondation Roi Baudouin pour sa généreuse contribution
à la réalisation de ce rapport annuel.

La Fondation Roi Baudouin est l'un des partenaires de la première heure du Centre.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION en 2000

- Daniel Cardon de Lichtbuer, Président
- Bernadette Bawin, Professeur ordinaire à l'Université de Liège
- Walter Boghaert, Coordination des Associations
- Michel Bruyère, Conseil de Vigilance
- Catherine Legat, Aide aux Victimes
- Joséphine Nuyts, Conseil de Vigilance
- Martine Puttaert, Aide aux Victimes (jusqu'en mai 2000)
- Luc Tayart de Borms, Représentant de la Fondation Roi Baudouin
- Jan Van Gils, Administrateur indépendant
- Jozef Viville, Coordination des Associations
- Robert Waseige, Représentant de la société civile (à partir de novembre 2000)

Observateurs:

- Martin Cambié, Représentant du Gouvernement fédéral
- Brice De Ruyver, Représentant du Gouvernement fédéral (à partir de novembre 2000)
- Pierre Martin Neirinckx, Fondation Roi Baudouin



Avant-propos du Président

L'année 2000 a été une période de lourdes charges. En effet, le nombre de cas sur lesquels le Centre a eu à se pencher a connu une sérieuse augmentation. De plus, l'année a été difficile à la suite des problèmes de santé de notre directeur général, Lieve Stappers, ce qui nous a amenés à travailler avec un effectif réduit. L'intérim a été assuré par Isabelle Marneffe, à qui je tiens à exprimer mes vifs remerciements pour sa maîtrise de la situation. L'équipe s'est resserrée autour d'elle pour mener à bien les tâches complexes de notre mission.

Heureusement, child focus a eu cette année la grande satisfaction de pouvoir disposer d'un nouvel immeuble, parfaitement équipé pour répondre à ses besoins. Il s'agit d'un bâtiment situé également dans le quartier du Heysel, dont les locaux ont été mis à notre disposition grâce à la très grande générosité de Belgacom qui, de plus, a assuré l'aménagement de tout l'étage qui nous est réservé, selon nos souhaits. Les lieux permettent en outre d'accueillir de manière plus adéquate les visites de bénévoles et de parents.

C'est aussi au cours de l'année écoulée qu'ont enfin abouti les efforts entrepris depuis deux ans pour créer à l'étranger, et plus particulièrement en Europe, un réseau de coopération avec des organisations non gouvernementales de notre type.

C'est ainsi qu'au mois de juin, à Bologne en Italie, une première rencontre a eu lieu, réunissant les cofondateurs de la Fédération européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, France et Italie) des organisations engagées dans la recherche d'enfants disparus et dans la lutte contre l'exploitation sexuelle.

Les mois suivants vont connaître la rédaction des statuts, la création d'un secrétariat international – installé dans l'immeuble child focus – et les premiers contacts pour assurer la reconnaissance de la Fédération par la Commission de l'Union Européenne, le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'U.E.

Par ailleurs, dès la fin de l'année 2000, une intensification des contacts avec le gouvernement belge s'est amorcée pour préparer la présidence belge de l'U.E. durant la deuxième moitié de l'année 2001.

Renforcé en Belgique, développé en Europe par le biais de la Fédération européenne et présent dans le monde grâce à la collaboration avec le National Center for Missing and Exploited Children aux Etats-Unis, child focus a donc entamé l'année 2001 avec optimisme. Cet optimisme est d'autant plus justifié que le réseau de volontaires, en progression constante, prolonge désormais l'équipe permanente de Bruxelles à travers tout le pays.

Daniel Cardon de Lichtbuer



Le Centre veut affirmer son rôle

par Jean-Denis Lejeune

Actuellement, je constate que nous ne sommes pas encore suffisamment connus pour l'ensemble de nos missions. Dans bien des esprits, notre rôle se limite juste à la diffusion d'affiches en cas de disparition d'enfants.

Or, child focus c'est aussi :

- un numéro d'urgence gratuit à trois chiffres, le 110
- une équipe de gestionnaires des dossiers qui assure l'encadrement des victimes et des parents en se rendant sur le terrain en cas de disparition inquiétante
- notre véhicule d'intervention qui permet la production d'affiches et une distribution dans les premiers moments et sur les lieux de la disparition
- un réseau de bénévoles motivés qui se mobilise instantanément pour signaler par voie d'affiches la disparition d'enfants à travers tout le pays
- une cellule communication qui sensibilise la presse pour qu'elle relaye le plus rapidement possible l'information utile.

Malgré cela, nous ne sommes toujours pas avertis systématiquement et en temps réel de chaque disparition. Je voudrais aussi que les parents n'hésitent pas à téléphoner au 110, dès qu'ils sont inquiets quant au sort de leur enfant. Je rappelle que tous les services de child focus sont gratuits et qu'il vaut mieux réagir trop vite plutôt que trop tard.

Le deuxième volet de la mission de notre Centre est, comme son nom l'indique, de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Cet objectif n'est pas assez connu du grand

public, ni suffisamment reconnu par la Justice et les forces de l'ordre.

Un protocole officiel nous permet d'être tenu au courant de l'état d'avancement de l'enquête quand il s'agit d'une disparition. Il n'en va pas de même pour les dossiers d'abus sexuels à l'encontre de mineurs victimes de pédophiles. Or, pour pouvoir jouer pleinement son rôle de soutien auprès des victimes, il est indispensable que child focus ait accès à des éléments d'information sur l'évolution de ces dossiers. Nous sommes donc déterminés à tout mettre en œuvre pour privilégier des contacts individuels sur le terrain, tant avec les magistrats qu'avec les policiers.

A titre personnel, je tiens à remercier Lieve qui a, malgré elle, dû renoncer à sa fonction de directeur général. Elle s'est beaucoup investie et a accompli un travail remarquable au Centre.

Je suis aussi infiniment reconnaissant à Isabelle qui, en l'absence de Lieve, tout en exerçant sa fonction de responsable de la communication, a assumé et assuré d'une façon exemplaire la tâche de direction générale.



Mot de la Direction

Il me revient en tout premier lieu de rendre hommage à Lieve Stappers, qui a assuré la tâche de directeur général avec une remarquable efficacité mais, pour des raisons de santé, a malheureusement dû l'interrompre. Reste que ce qu'elle a accompli, la ténacité avec laquelle elle a tenu le gouvernail, ont fait accéder le Centre à un stade de développement qui lui confère une solidité accrue.

Lieve a en effet placé dès le départ sa direction sous la recherche de qualité et ce faisant, a contribué à la professionnalisation du Centre : efficacité dans le traitement des appels et des dossiers, optimisation de l'encadrement des parents et lancement de campagnes de prévention et de sensibilisation. C'est elle également qui a su obtenir des sources de financement à long terme, tant auprès du secteur public que du secteur privé.

Pendant son absence, l'équipe a fait bloc et n'a pas épargné ses efforts pour poursuivre et mener à bien les actions qu'elle avait mises en chantier.

Un des objectifs de l'année 2000 qui me tenait particulièrement à cœur, en tant que directeur de la Communication, était de renforcer le positionnement de child focus, et tout spécialement de faire connaître le numéro 110. Ceci a été réalisé grâce à l'agence Duval Guillaume qui a conçu et mis sur pied une vaste campagne de notoriété : "Aidons les enfants et les parents à se retrouver".

Je tiens à remercier vivement tous ceux qui ont permis de donner à cette campagne l'envergure qu'elle a eue parce que, à elle seule, une ONG telle

que child focus ne dispose pas du répondant financier que cela implique.

Merci de tout coeur à : La Dernière Heure, Het Laatste Nieuws, La Meuse, De Morgen, Régie Plus, Le Soir, Télé Star et Uit, les réseaux d'affichage Azimut A, Campus Media, Eurybia, Renoir et Vespasius, l'Administration de l'enseignement francophone, l'Association Pharmaceutique Belge, les bénévoles, les bourgmestres, Coca-Cola, Delhaize, la SNCB et la STIB.

Enfin, l'année 2000 fut celle de la naissance de Tibi, la mascotte de child focus. Tibi, qui veut dire "pour toi" en latin, a été créé spécialement pour véhiculer les messages du Centre à l'attention du grand public, en particulier les enfants. Il existe également sous forme de petite poupée vendue au profit de child focus et se promène en mannequin vivant pour animer les événements.

Bonne route Tibi !



Isabelle Marneffe
Directeur général a.i.

Opérations

Introduction

Le renforcement et l'expérience accrue des équipes chargées de l'accueil téléphonique et du case management ont résulté en une nette augmentation de l'efficacité et de la qualité dans le traitement des dossiers de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants.

La recherche de solutions techniques aux problèmes de téléphonie et d'encodage de l'information ainsi que l'amélioration du processus d'intervention des opérateurs a permis d'augmenter sensiblement la qualité de l'accueil des appelants.

1. Fonctionnement de la hotline

La hotline est accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Son équipe est pluridisciplinaire (assistant social, psychologues, criminologues). Elle est ponctuellement renforcée par une bénévole. Une permanence est assurée au Centre par des équipes de deux opérateurs de 07h00 à 23h00. Depuis plus d'un an, les permanences de nuit sont assurées par Eurocross, la centrale d'alarme des mutuelles. Des membres du personnel d'Eurocross, formés aux matières traitées et aux procédures à suivre, assurent le service de 23h00 à 07h00. Des réunions trimestrielles d'évaluation avec les opérateurs du Centre sont l'occasion de concertations fructueuses.

Diverses améliorations techniques ont été apportées à l'équipement du central téléphonique afin d'offrir le meilleur service aux appelants. Une banque de données informatisée, systématiquement mise à jour par les opérateurs, facilite la recherche d'information ainsi que sa transmission rapide.

La procédure suivie pour le traitement des témoignages a été partiellement modifiée. Ainsi, les

opérateurs orientent les appelants témoignant de faits d'inceste uniquement vers des centres spécialisés. Les opérateurs essaient systématiquement de convaincre les témoins de faits ne relevant pas des compétences du Centre de la nécessité d'agir en tant qu'adulte responsable et de choisir la voie de la déposition auprès d'une autorité plutôt qu'un témoignage anonyme auprès du 110. En cas de refus de cette proposition, les informations sont transmises au Parquet.

La tâche des opérateurs est complexe. Elle exige une capacité à se différencier de l'appelant, à identifier ses émotions et à pouvoir les utiliser dans la relation, une disponibilité intérieure au questionnement et au regard de l'autre ainsi qu'une vigilance et une attention particulières quant au processus relationnel qui s'établit dans le dialogue.

De plus, les opérateurs doivent avoir une réelle capacité de synthèse pour l'introduction des données suivant des indicateurs préétablis.

Le responsable de la hotline dispose ainsi d'éléments clés permettant la supervision de son

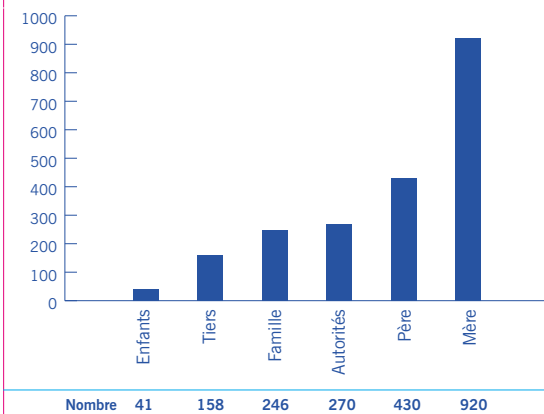
équipe et l'allègement de la charge de travail des case managers.

En 2000, child focus a reçu 57.576 appels, soit 160 appels par 24h ; en 1999, les appels ont été au nombre de 55.888. Parmi ces appels, 87% ont donné lieu à une conversation de maximum 5 minutes, les autres étant d'une durée plus longue.

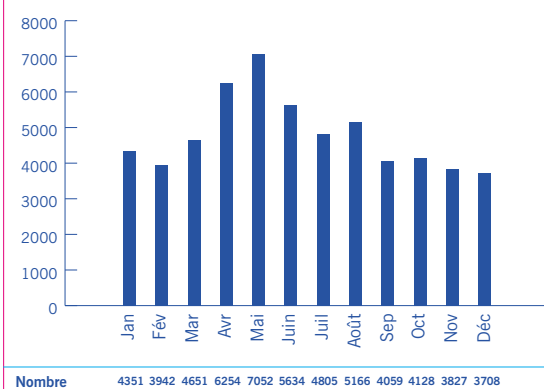
Le nombre d'appels reçus la nuit (entre 23h et 7h) correspond à 7%.

Le numéro d'urgence 110 est valable uniquement pour les appels en Belgique, pour ceux en provenance d'autres pays il y a lieu de former le 32/2/475 44 99.

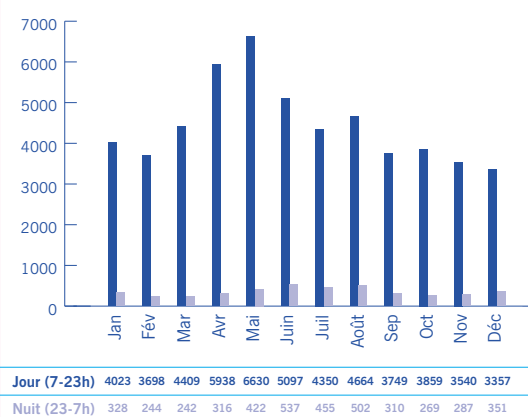
Répartition par origine de l'appel



Nombre total d'appels > 30s



Nombre total d'appels > 30s Jour-Nuit



2. Fonctionnement du case management

L'équipe des case managers est composée d'un responsable juriste, de deux autres juristes, d'une criminologue et d'un assistant social.

L'encadrement des victimes reste leur mission essentielle. Bien que le téléphone soit un outil important pour le case manager, il peut également être utile de rencontrer les parents ou les proches d'une victime. A 48 reprises, un parent a été reçu au Centre et à 21 reprises, le case manager s'est rendu sur place. En cas de situation de crise et en l'absence d'autres intervenants, il demandera la collaboration du Service d'Intervention Sociale d'Urgence de la Croix-Rouge.

En outre, le case manager est régulièrement invité à des réunions au Parquet. En 2000, ces réunions se sont rapportées à 25 dossiers de disparition et à 27 dossiers de rapt parentaux.

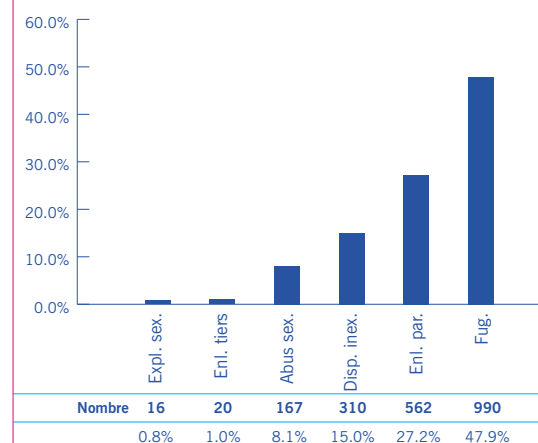
Dans certains cas, une aide financière est accordée aux victimes. Toutefois, avant d'en permettre l'attribution, le case manager en évalue le bien-fondé et dispose à cet effet de critères objectifs.

Le traitement des disparitions inquiétantes de majeurs (18-25 ans) a posé aux case managers de nombreux problèmes. S'agissant de jeunes adultes, il est effectivement souvent difficile d'évaluer le degré d'inquiétude que doit susciter leur disparition. Des pourparlers menés avec le Conseil de Vigilance ont abouti à fixer une période test jusque fin août, durant laquelle child focus est intervenu dans ces disparitions, soit pour des 18-25 ans encore domiciliés chez leurs parents, soit en dépendant financièrement. Après évaluation, le Conseil d'administration a décidé que child focus se chargerait de tous les dossiers de majeurs disparus (jusque 25 ans) aussi longtemps qu'il n'y a pas de preuve que les jeunes concernés s'opposent à ce qu'on les recherche.

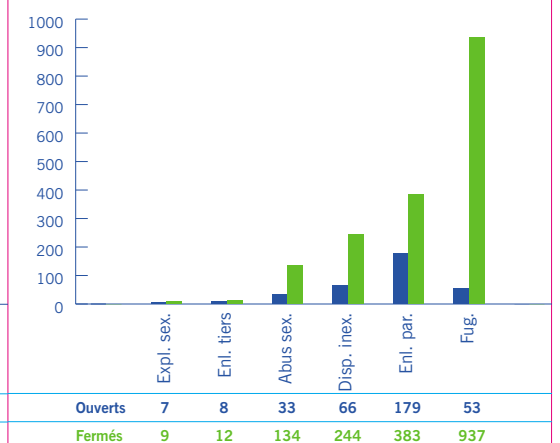
Le cas échéant, le case manager peut conseiller aux parents de prendre contact avec les services d'aide aux victimes, en vue d'une éventuelle médiation.

Les dossiers de disparition et d'exploitation sexuelle dont child focus a été saisi en 2000 sont en nette augmentation. Leur nombre est en effet

Répartition des dossiers



Répartition des dossiers ouverts-fermés



monté à 2065 en 2000 (dont 229 dataient de 1999), comparé à 1503 en 1999.

A sept reprises child focus a malheureusement été confronté à un dossier ayant connu un dénouement tragique avec le décès de l'enfant.

Les dossiers sont classés selon 6 catégories.

1. Les disparitions inexplicables

Cette catégorie concerne les disparitions d'enfants et de jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans. Au départ, ce sont souvent les dossiers les plus inquiétants, puisqu'on ne dispose d'aucun indice.

310 dossiers ont été ouverts, dont 66 l'étaient encore fin 2000. Cette catégorie correspond à 15% des dossiers traités en 2000. Elle comprend 80 mineurs non accompagnés, venant de pays non européens et qui se trouvent en Belgique sans parents ou tuteurs. Les dossiers concernant ces mineurs sont reçus via les services des Affaires intérieures, du Parquet ou de la police. Il s'agit de jeunes qui quittent leur pays dans l'espoir d'une vie

meilleure, ici en Belgique. Une fois arrivés, ils se retrouvent dans des situations d'abandon, sans repères ni papiers, ce qui les rend très vulnérables et dépendants de ceux qui ont organisé leur voyage. Dès lors, ils disparaissent très souvent et de façon anonyme dans des réseaux de traite d'enfants, de travail au noir ou de prostitution, réseaux où l'abus et la violence sont plus la règle que l'exception. C'est la raison pour laquelle ces enfants sont difficilement repérables. Child focus est plutôt démuni dans ce genre de disparitions et constate que les outils classiques d'appui à la recherche ne suffisent pas pour retrouver ces jeunes. C'est l'étude de ce phénomène et des dossiers concrets ainsi que la collaboration avec les organisations et instances actives dans ce domaine qui pourront mener à des moyens plus créatifs pour empêcher les disparitions de mineurs non accompagnés et pour retrouver plus rapidement ces jeunes.

2. Les fugueurs

Une distinction est faite entre deux types de fugueurs : les fugueurs inquiétants (jusqu'à 25 ans)

et ceux qui le sont moins, soit parce qu'ils ont laissé un mot, soit parce qu'ils n'en sont pas à leur première fugue,...

Au cours de l'année 2000, child focus a été confronté à un nombre important de dossiers relatifs à des fugues. En effet, sur le nombre total de dossiers traités par child focus, 48%, soit près de la moitié, concernait des fugues. En l'occurrence, 990 dossiers ont été ouverts et 53 étaient encore en cours de traitement à fin d'exercice. Les deux tiers concernaient des filles.

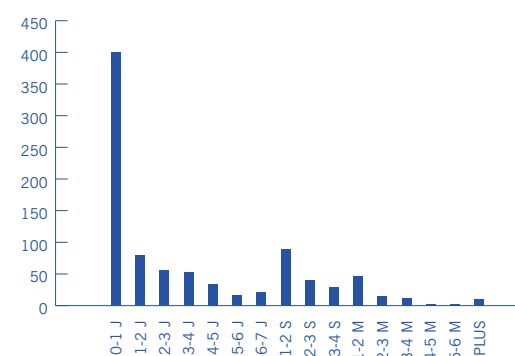
Parmi ces cas de fugues, 225 dossiers concernaient des fugues inquiétantes, soit parce qu'il s'agissait d'enfants de moins de 13 ans ou dont l'état de santé physique ou mentale suscitait des craintes, soit parce que la durée de la fugue excédait 30 jours, ou encore que le fugueur était susceptible de se trouver dans un milieu à risque. Un tiers des fugues de garçons étaient inquiétantes par rapport seulement à un cinquième des fugues de filles. Dans 40% des fugues, soit 400 cas, un dénouement est intervenu endéans les 24 heures ; 662 fugues ont trouvé une solution endéans la

semaine et 90 fugues ont duré entre 1 et 6 mois ou encore plus longtemps.

A 7 reprises, child focus a été contacté préventivement pour empêcher une fugue. A 35 reprises, c'est le mineur en fugue qui a contacté child focus. En pratique, les possibilités d'aider ces jeunes sont limitées. Il arrive qu'après l'entretien téléphonique, s'agissant d'un petit incident à la maison, le jeune se laisse persuader de retourner chez lui. Parfois child focus a été obligé de demander l'intervention de la police, parce que le jeune ne savait où trouver un hébergement. Cette collaboration avec la police est quelquefois laborieuse.

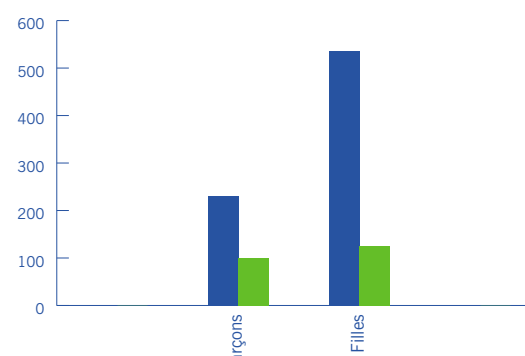
Child focus a décidé de lancer une campagne ayant pour but la prévention de disparitions d'enfants pendant les camps de vacances et les activités organisées durant l'été. Sur base de son expérience, le Centre a développé un premier projet intitulé "camp safe", destiné à tous ceux qui encadrent des enfants. Une rubrique spéciale a été créée à cet effet sur son site (www.childfocus.org). L'objectif est de donner des conseils de prévention, ainsi que la marche à suivre en cas de disparition d'un enfant.

Durée des fugues



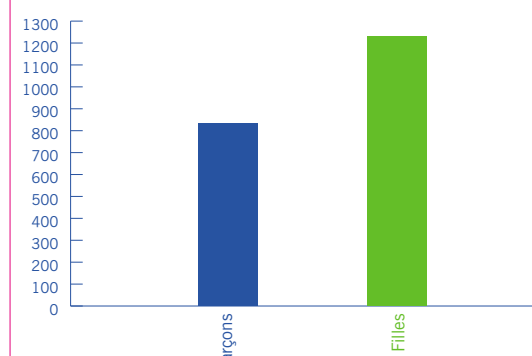
Nombre	401	80	56	53	34	17	21	90	40	29	46	15	12	2	3	11
--------	-----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---	---	----

Fugues-fug. inquiét.: répartition par sexe



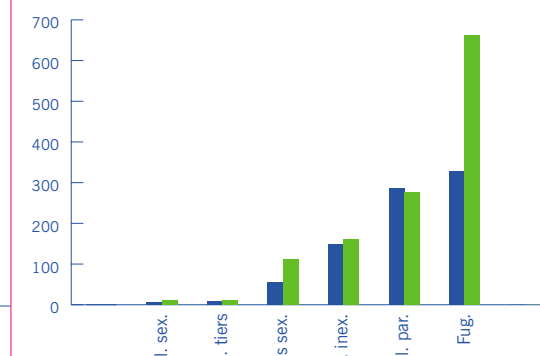
Fugues	230	535
Fugues inquiétantes	99	126

Répartition par sexe



Nombre	835	1230
--------	-----	------

Répartition par sexe et par catégorie



Garçons	6	9	56	149	286	329
Filles	10	11	111	161	276	661

Une évaluation et une réflexion commune avec les organisations et mouvements de jeunesse concernés pour mettre la campagne "camp safe" tout à fait au point sont prévues en 2001.

3. Les enlèvements par des tiers

Alors qu'auparavant child focus n'avait pas connu de véritables enlèvements par des tiers, en 2000 ce sont 20 cas qui ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier.

Parmi ces enlèvements, 5 se rapportaient à un enlèvement par un tiers n'ayant aucun lien de parenté avec l'enfant ou sa famille. Tous les autres dossiers concernaient un enlèvement dans lequel le ravisseur avait un lien direct avec l'enfant, à savoir le père biologique qui n'a pas reconnu l'enfant, le beau-père de l'enfant ou un grand-parent.

Cette catégorie représente 1% du total des dossiers et 8 d'entre eux sont encore ouverts.

4. Les rapt parentaux

Aussitôt qu'un enfant est emmené par un des parents dans un autre pays, contre la volonté de l'autre parent, child focus intervient.

Fidèle à son principe de privilégier l'intérêt de l'enfant et de défendre son droit d'entretenir des contacts avec ses deux parents (article 9 de la Convention des Droits de l'Enfant), le Centre contribue aux recherches en désignant un case manager pour assister le parent victime dans toutes les procédures utiles, motiver et stimuler tant la justice que la police et travailler en collaboration avec les ministères de la Justice et des Affaires étrangères.

Dans les dossiers de prévention d'enlèvements parentaux (268) et pour certains cas concrets, le Centre collabore avec Missing Children International Network qui prend contact avec le parent pour l'assister. C'est également en collaboration avec MCIN qu'un groupe d'entraide pour les victimes de rapt parentaux a été créé. Les parents sont invités à des réunions qui leur permettent

d'entrer en contact et de s'entretenir de manière informelle avec les case managers.

Dans le but d'informer encore mieux les parents, un dépliant donnant des conseils pratiques a été produit et est envoyé systématiquement lors de chaque demande d'information émanant soit de personnes qui craignent un rapt parental, soit de personnes qui y sont confrontées.

Bien que le Centre se soit vu refuser de participer en tant qu'observateur aux commissions mixtes marocaines et tunisiennes qui se sont réunies l'été

dernier, une évolution positive a pu être constatée. En effet, les dossiers ont été préparés en concertation avec child focus, les mères ont été entendues et un dialogue permanent s'est instauré avec child focus pendant les réunions. Grâce aux efforts du gouvernement fédéral, le retour de 6 enfants a été possible.

Sur l'ensemble des dossiers ouverts en 2000, child focus a traité les dossiers de 562 enfants victimes de rapt parentaux (27% des dossiers). Fin 2000, 179 enfants n'étaient pas encore rentrés.

Certains dossiers de disparition d'enfants nécessitent des campagnes d'affichage. Une force logistique propre et efficace est indispensable pour mener à bien toutes les tâches liées à la gestion, au graphisme et à la production d'affiches et de vignettes.

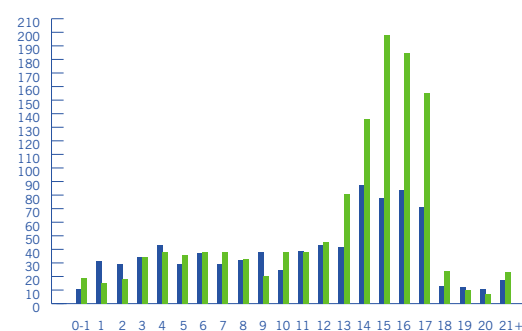
Au cours de l'année, 71 campagnes de distribution d'affiches et/ou de vignettes ont été organisées pour 47 disparitions inquiétantes. En tout, plus de 64.000 affiches et près de 36.000 vignettes ont été produites.

Dans le même temps, child focus a été associé à 103 avis de recherche émanant du Service Général d'Appui Policier.

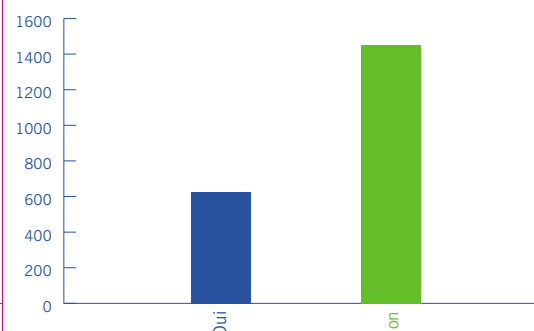
Le véhicule d'intervention spécialement équipé pour la production d'affiches sur les lieux de disparition a été mis à contribution 14 fois.

Le nombre total des témoignages traités par la hotline, entre autres suite à la diffusion d'affiches ou de vignettes et aux avis de recherche émanant du SGAP, a été de 587. Dans plusieurs cas, ils ont pu mener à retrouver un enfant.

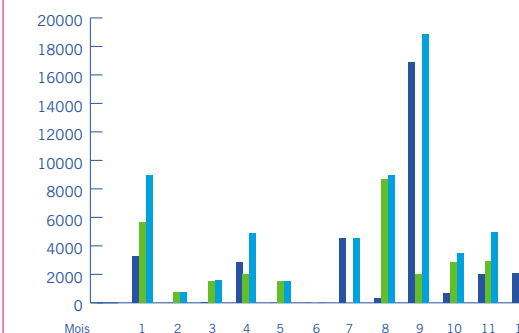
Répartition par âge et par sexe



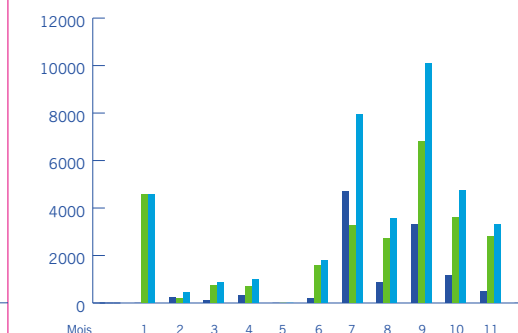
Impact international



Production d'affiches



Production de vignettes



5. L'exploitation sexuelle

Le Centre fait la distinction entre différents types d'exploitation sexuelle : la pornographie enfantine, la prostitution enfantine, la traite enfantine en vue d'une exploitation sexuelle et les réseaux sur l'Internet.

La pornographie et la prostitution n'ont fait l'objet que de quelques dénonciations : 3 dossiers relatifs à 4 enfants d'une part et 1 dossier relatif à un enfant d'autre part. Quant à la traite enfantine, seuls 3 dossiers de prévention concernant 3 enfants ont été ouverts.

En matière de réseaux sur l'Internet, child focus est intervenu dans 7 cas qui lui ont été signalés par des parents et où des photos de leur enfant avaient été placées sur un site par des tiers.

En mars 2000, une campagne de prévention "surf safe" a été lancée. Le but de celle-ci est d'inciter les enfants de 10 à 13 ans à la vigilance face aux dangers de l'Internet. A cet effet, une affiche a été créée, reprenant 7 règles de sécurité. Elle figure également sur le site de child focus. Une large diffusion en a été assurée, notamment dans les écoles. Une note à l'attention des parents, enseignants et autres responsables explique l'objet de la campagne. Dans le cadre de "surf safe", une adresse électronique (surfsafe@childfocus.org) a été créée afin de collecter des témoignages relatifs à des abus de nature pédosexuelle sur l'Internet et des plaintes qui s'y rapportent.

Child focus a transmis 36 fois des adresses de sites illégaux de pornographie enfantine vers le National Computer Crime Unit avec lequel un protocole existe.

6. L'abus sexuel non organisé

Est visée en l'espèce la pédophilie individuelle extra-familiale : 174 dossiers ont été ouverts, dont 36 l'étaient encore fin 2000.

Les appelants sont principalement les parents dont l'enfant est victime d'une agression sexuelle, sauf dans 5 cas où child focus a été contacté par le mineur en personne.

Le protocole signé avec les pouvoirs publics ne prévoit pas de tenir child focus au courant du suivi des dossiers relatifs aux abus sexuels. Aussi, les case managers mettent-ils tout en œuvre pour construire, au cas par cas, de bonnes relations individuelles avec les magistrats et les services de police. Obtenir des informations sur l'évolution des enquêtes met child focus davantage en situation de remplir sa mission de soutien aux victimes.

3. Collaboration avec le secteur public et institutionnel

Le protocole de collaboration signé avec les autorités judiciaires en mars 1998 a fait l'objet d'une évaluation à la lumière de l'expérience acquise. A cet effet, trois sous-groupes de travail (disparitions, exploitation sexuelle et rapt parentaux) se sont réunis régulièrement et ont soumis leur rapport final à l'assemblée générale.

Ainsi, une meilleure collaboration en cas de rapt parental international a été prévue et la collaboration en cas de disparition a été affinée (exemple : les avis de recherche concernant des mineurs se font toujours en collaboration avec le 110). Les discussions sont en phase d'aboutissement.

Parallèlement à l'évaluation du protocole, il a été procédé à celle de la directive ministérielle relative aux personnes disparues. Child focus y a participé en qualité d'observateur/expert. En collaboration avec la Cellule Nationale des Disparitions, un chapitre relatif aux disparitions de mineurs non accompagnés a été ajouté. On s'est d'autre part attaché à y faire figurer le rôle du Centre lors de disparitions internationales ainsi qu'à l'égard des victimes.

Dans le cadre du protocole de collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, qui officialise la coopération avec les ambassades et consulats belges dans des dossiers à caractère international, child focus a été présenté à la nouvelle promotion d'ambassadeurs.

A l'intention de ses partenaires opérationnels, à deux reprises child focus a fait un exposé sur le commerce des êtres humains lors de sessions de formation des magistrats, tandis que dans le cadre de la formation de la police et de la gendarmerie, des cours ont été régulièrement donnés sur le fonctionnement et les plus-values de child focus.

D'autre part, child focus a participé à toute une série de groupes de réflexion : entre autres à propos de mineurs non accompagnés, organisé par le cabinet de la Justice, ou encore, à propos d'une banque de données de matériel de pornographie enfantine, organisé par le service de la législation pénale du ministère de la Justice. En outre, à l'initiative de End Child Prostitution and Trafficking (Ecpat) et de child focus, un groupe de travail a été créé concernant la problématique de l'extra-territorialité.

En septembre, child focus s'est associé à un groupe de réflexion mis en œuvre par l'Université de Cork (Irlande) dans le cadre du projet Copine de la CE au sujet du commerce d'enfants, de la pornographie enfantine et de la pédophilie. Enfin, lors de la 16e réunion à Anvers du groupe de travail composé de spécialistes d'Interpol, sur le thème "crimes against children" et lors de sa participation au groupe de travail "The Missing Phenomenon – Windsor Workshop 2000" à Windsor, child focus a pu expliquer comment la Belgique a réagi après l'affaire Dutroux.

				<p>Réseaux</p> <p>Introduction</p> <p><i>C'est la société civile qui, par le biais de plus d'un millier de bénévoles, apporte à child focus, dans une large mesure, les moyens d'accomplir sa mission.</i></p> <p><i>Par ailleurs, de nombreux dossiers traitant d'enfants disparus, enlevés ou abusés ont une dimension qui dépasse les frontières.</i></p> <p><i>De ce fait, le Centre n'a cessé, au cours de l'année écoulée, d'accorder beaucoup d'attention au renforcement et à la structuration de ses antennes de bénévoles d'une part, et à la concrétisation de modes de collaboration avec des organisations similaires à l'étranger d'autre part.</i></p>	
	<p>Les premiers contacts avec Europol ont été établis et une visite a été effectuée en octobre à La Haye, afin de présenter à son administrateur-délégué, M. Bruggeman, la stratégie internationale du Centre et de discuter de la position d'Europol.</p>	<p>Child focus a eu un entretien avec le Professeur William Duncan, Premier secrétaire à la Conférence de La Haye sur le droit international privé, afin de lui exposer sa stratégie internationale.</p>			
	<p>4. Etude du phénomène de l'exploitation sexuelle</p>				
	<p>En vue de l'approfondissement de ses connaissances du phénomène de l'exploitation sexuelle d'enfants, un travail de recherche a été confié à la KUL sous la direction du Professeur Hutsebout.</p> <p>Cette recherche a pour objet de présenter une radioscopie complète, au plan national, des organisations et instances officielles qui existent, tant dans le chef de la police que de la Justice, dans le but de mieux connaître leur approche face à la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants pour pouvoir établir le rôle de child focus, tout en restant complémentaire aux organisations et instances existantes.</p> <p>Un de ses résultats a été de fournir un aperçu des points de réflexion en matière de répression de la pornographie infantile.</p>	<p>Child focus a aussitôt mis sur pied un groupe de travail à ce sujet, composé de représentants du BCR, le NCCU (National Computer Crime Unit), MAPI (Movement Against Pedophilia on Internet), ISPA (Internet Service Provider Association) et le cabinet du ministre de la Justice.</p> <p>Son objectif est d'intensifier la collaboration et les échanges d'information, en vue de définir des lignes de force à porter à l'attention des pouvoirs politiques.</p> <p>Le groupe de travail a rapidement constaté qu'il était nécessaire de créer en Belgique une ligne d'urgence centrale et non policière, pour y signaler les sites illégaux de pornographie infantile et servir de lien entre les services de police spécialisés, le grand public et les universités.</p>		<p>1. La dimension nationale</p> <p>1. Les antennes child focus</p> <p>Le réseau d'antennes a été développé et leur structure adaptée après évaluation. Des réunions pour candidats coordinateurs ont permis d'en augmenter le nombre (à 26) et parallèlement d'augmenter le nombre de bénévoles.</p> <p>Tout a été prévu pour que les bénévoles soient en possession du matériel de base dont ils ont besoin lors de l'affichage et du désaffichage d'enfants disparus : document de légitimation, brassard réfléchissant, trousse contenant du papier collant, des ciseaux, des punaises,... Les coordinateurs ont en outre été équipés d'un sémaphone. Ce matériel leur a été remis le 1er octobre 2000, à l'occasion de la "Journée des bénévoles". Cette journée s'est déroulée lors de l'inauguration officielle des nouveaux bureaux de child focus et a rassemblé pour la première fois tous les bénévoles actifs sur le terrain. La fête a été rehaussée par la présence du ministre de la Justice et de plusieurs parlementaires. Pour tous, ce fut l'occasion de discuter</p> <p>avec les membres du personnel de child focus et de visiter les bureaux d'où les opérations sont journalièrement gérées.</p> <p>Fin 2000, plus de 1000 bénévoles, répartis à travers les 27 arrondissements judiciaires belges, étaient actifs sur le terrain à la demande, dès que la disparition d'un enfant nécessitait la diffusion d'affiches ou de vignettes (affichettes distribuées discrètement).</p> <p>La nécessité d'accroître le nombre de bénévoles est une donnée constante. Une affiche pour le recrutement de nouveaux candidats a été élaborée et régulièrement diffusée au cours de l'année 2000 par les antennes existantes. Plusieurs appels aux bénévoles ont également été lancés via les médias (TV, radio, journaux). Les résultats obtenus ont été encourageants mais, pour augmenter l'efficacité, il reste nécessaire d'augmenter les effectifs sur le terrain.</p>	
	<p>16</p>			<p>17</p>	

2. Les partenaires structurés

Le réseau de partenaires structurés a été développé et la collaboration avec les partenaires de départ a fait l'objet de réajustements, afin d'optimiser les campagnes d'affichage.

C'est ainsi que des réunions ont été mises sur pied avec la Croix-Rouge flamande, ce qui a eu pour résultat que, à l'instar de la Croix-Rouge francophone, des personnes ressources ont été désignées au sein des départements locaux pour renforcer des antennes child focus en cas de besoin.

En outre, des entretiens ont été menés avec la Ligue des Familles et le Bond van Grote en Jonge Gezinnen et leur accord de principe a été obtenu afin de venir en renfort dans des cas urgents.

Enfin, les vigiles urbains de Gand et de Louvain se sont joints aux bénévoles child focus. Des contacts ont été établis pour enrôler les vigiles urbains dans d'autres localités ainsi que les stewards francophones.

La collaboration avec les partenaires existants (SNCB, STIB, TEC, De Lijn, Delhaize, Vedior Interim,...) a été mise au point, tandis que celle avec Westra Logico et Tondeur Diffusion (secteur de la distribution) a été développée. Les accords recherchés avec l'Association Pharmaceutique Belge (APB) et IMS Health (International Medical Statistics) ont été concrétisés, en ce sens que l'utilisation pratique de leurs canaux de distribution est en voie d'optimisation.

2. La dimension internationale

Child focus a poursuivi son action de moteur pour l'édification d'un réseau international opérationnel. Quelques pays limitrophes ont lancé une initiative comparable, susceptible de devenir une organisation partenaire de valeur. A chaque fois, child focus a offert son aide en mettant ses connaissances à disposition. Ainsi, vis-à-vis de l'initiative des Pays-Bas, cette aide s'est concrétisée de façon très active.

Bien entendu, le travail de détection de nouvelles organisations s'est par ailleurs poursuivi. Il est effectivement de la plus haute importance de pouvoir établir des contacts dans le monde entier concernant des tâches ponctuelles afin de faire progresser les recherches dans des dossiers concrets.

Dans cette optique, les congrès, ateliers, visites au Canada, en Italie, en Allemagne, aux Etats-Unis, en France, en Angleterre,... sur le thème d'enfants disparus et/ou sexuellement exploités, ont été autant d'opportunités de renforcer des contacts existants ou d'en susciter de nouveaux.

De même, les visites au Centre de délégations venant du Brésil, d'Espagne, des Pays-Bas, de Tunisie, d'Israël, de France, d'Ukraine, de Finlande, de Grèce, de Suède,... ont créé des liens précieux et potentiellement utiles dans des dossiers concrets, tout en ouvrant des perspectives de collaboration dépassant les limites d'un cas particulier, à savoir contribuer à l'extension du réseau international d'organisations.

En mars 2000, le Centre a organisé et dirigé, en collaboration avec Reunite (centre anglais spécialisé en rapt parentaux), une conférence européenne pour l'European Network on Parental Child Abduction (ENPCA), un réseau composé en majorité d'organisations de parents. Le Centre soutient ce réseau, sans en faire réellement partie, la méthode de travail de certains de ses membres n'étant pas toujours compatible avec celle du Centre. Une dizaine d'organisations européennes ont pris part à cet atelier et une résolution commune en a été le résultat. Cette résolution demandant de mettre la problématique des rapt parentaux à l'agenda européen a été communiquée aux parlementaires européens.

Le Centre a suivi et participé à l'évolution de l'International Center for Missing and Exploited Children, créé à l'initiative du National Center for Missing and Exploited Children (USA) et dont le président de child focus est co-fondateur. Quatre réunions se sont tenues au cours de l'année 2000.

Outre son mandat de membre du Conseil d'administration de l'ICMEC, le président de child focus a été investi d'un mandat au sein du Comité exécutif et le Centre a été accepté en qualité de membre actif des groupes de travail concernant l'exploitation sexuelle et les rapt parentaux.

Les visées internationales et la stratégie de l'ICMEC ont été clairement définies et il a été proposé d'ouvrir un bureau au sein du Centre, ce qui devrait permettre à child focus de s'inscrire pleinement dans l'action de ce nouveau réseau.

A l'échelle européenne, tout a été mis en œuvre pour stimuler la Commission européenne, les parlementaires européens et le Conseil de l'Union

Européenne pour qu'une politique relative aux enfants soit définie et les moyens nécessaires mis à disposition pour lutter contre les phénomènes de disparition et d'exploitation sexuelle.

Dans cette optique, il a été demandé avec insistance qu'un centre d'étude européen soit créé. De plus, le Centre s'est efforcé d'influencer l'agenda politique en fournissant des données édifiantes aux responsables politiques. Pour ce faire, des réunions ont été organisées avec des parlementaires européens au Parlement européen, ainsi qu'avec le commissaire Antonio Vitorino du Groupe Justice and Home Affairs et du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Le Centre n'a pas hésité à formuler des remarques sur des rapports de parlementaires européens et à donner son opinion à propos de la participation d'ONG à la Commission européenne. En se manifestant de la sorte, en entretenant des contacts et en procédant à des échanges d'information avec d'autres organisations européennes, notamment l'European Forum for Child Welfare, Euronet, Focal Point, Quicklinks, Crin mail,... le Centre entend affirmer son positionnement au sein de l'Europe.

Toujours dans cette même optique, le président de child focus a lancé, à l'occasion d'une conférence à Bologne, la Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités.

La Fédération, dont child focus remplit le rôle de secrétariat général, ayant le statut d'Organisation Internationale, offre plus de possibilités pour renforcer le positionnement des ONG et pour nourrir les responsables politiques au niveau européen afin de lutter contre les phénomènes de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants.

Communication

Introduction

Vu la nature de sa mission, le Centre est amené en permanence à miser sur une communication rapide et bien ciblée.

Que ce soit en matière de dossiers concrets, en vue d'accélérer leur évolution, ou en matière de notoriété, à la fois pour être reconnu du grand public comme recours et être accepté comme interlocuteur valable par l'institutionnel, child focus attache une grande importance à la qualité de ses messages vers l'extérieur.

Les recettes se sont montées à Bef. 500.000.

- le **concert** donné à la **Monnaie** au profit de child focus, **organisé par l'Institut Supérieur de**

Commerce Saint-Louis, à l'occasion de son 75e anniversaire.

La soirée a été un grand succès et a rapporté Bef. 1.300.000.

3. Positionnement

En 2000, plusieurs conférences de presse ont été organisées: le 3 mai, à l'occasion de la visite du Premier ministre au Centre, le 19 mai pour présenter le deuxième rapport annuel et faire le bilan après 2 ans d'activité et le 1er octobre à l'occasion du premier rassemblement national des bénévoles et de l'inauguration officielle des nouveaux bureaux, mis à disposition par Belgacom.

Les contacts avec la presse s'entretiennent de manière pro-active dans le cadre de dossiers, pour soutenir le réseau, et pour annoncer des actions et des campagnes. Par ailleurs, child focus est régulièrement interpellé par des journalistes à la recherche d'informations sur son action ou à propos de matières précises ou encore de sujets de l'actualité.

Au cours de l'année écoulée, la presse écrite a publié 639 articles à propos ou faisant mention de child focus : 307 articles dans la presse quotidienne francophone, 300 dans la presse quotidienne néerlandophone, 11 dans la presse quotidienne germanophone et anglophone et 21 dans des hebdomadaires et mensuels (9 en français et 12 en néerlandais).

Les radios francophones ont cité le Centre 32 fois, les radios flamandes 11 fois.

Les télévisions ont également choisi le sujet child

focus à de fréquentes reprises, soit au cours du journal, soit au cours d'émissions d'actualité et ce, au total 75 fois. Ce chiffre ne tient pas compte des avis de recherche pour enfants disparus du SGAP, diffusés en collaboration avec child focus.

Dans le même temps, child focus a eu régulièrement l'opportunité de se faire connaître dans des publications spécialisées, diffusées par des organismes privés auprès de leur personnel, membres ou clients. Ce fut le cas notamment avec la Semaine Médicale, Kink (Jeunes humanistes), Equilibre (Femmes au Foyer), Panopticon (périodique de droit pénal, de criminologie et de travail médico-social), le bulletin de l'Excelsior de Mouscron, le Rotary Contact, etc.

Finalement, dans quelque 14 pays (Allemagne, Angleterre, Autriche, Etats-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse) des quotidiens, des périodiques, des chaînes de radio et de télévision ainsi que des agences de presse ont relayé des informations concernant child focus.

Ces contacts ne sont pas seulement importants pour le positionnement du Centre sur la scène internationale, mais également dans le cadre de dossiers ayant des implications internationales.

1. Traitement des dossiers

Le traitement de certains dossiers dépend d'une communication à bon escient. A cet effet, des relations étroites ont été entretenues avec la presse nationale et régionale. Des expériences faites, il ressort que les journalistes tiennent à ce que le contact soit maintenu tout au long de l'évolution d'un dossier; en contrepartie, le Centre peut compter sur une collaboration positive de leur part.

La diffusion des avis de recherche par le Service Général d'Appui Policier s'est faite en collaboration avec child focus. Quant à la diffusion d'affiches et de vignettes, son efficacité s'est améliorée, grâce au réseau de bénévoles dont le développement a largement bénéficié de l'appui de la presse régionale.

Des appels ont également été lancés via le site de présentation du Centre sur Inter-Press, une plateforme d'information sur l'Internet réservée aux journalistes. La diffusion de l'information par Inter-Press permet entre autres d'atteindre la presse à l'étranger ce qui peut être très utile dans le cadre de dossiers internationaux.

2. Sensibilisation

Le Centre est régulièrement invité à prendre part à des événements pouvant ou non être des occasions de récolte de fonds, mais servant tout d'abord à sensibiliser le grand public à la problématique de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants.

Au cours de l'année écoulée, des actions se sont déroulées notamment à Rixensart (Semaine de l'Enfance de l'asbl l'Enfant des Etoiles), à la côte (action de la Croix-Rouge flamande), à Renaix (spectacle musical de l'Académie au profit de child focus), au Zoute (tournoi de golf 'Belgacom Open'), à Charleroi (tournoi de tennis 'Open de Charleroi'), à Nivelles (tournoi de golf du Club Fifty One au profit de child focus), à Bruxelles ('What do you think', action à l'initiative de l'UNICEF).

Il y a lieu en outre de citer :

- le **tournoi national des diabolins**, organisé pour la deuxième année consécutive à l'initiative de Jean-Denis Lejeune, cette fois **en collaboration avec l'Excelsior de Mouscron**. Ce tournoi a réuni une foule de visiteurs et a fait l'objet de nombreux échos dans la presse écrite ainsi que de diffusions récurrentes sur Canal+, la RTBF et Fréquence Wallonie.

4. Campagne de notoriété

Suite à l'étude de marché effectuée par Taylor Nelson Sofres Dimarso auprès du grand public en août '99, la nécessité de renforcer la notoriété du Centre et d'en valoriser l'image a été mise en évidence.

Bien que l'image globale soit positive et l'attitude généralement favorable, le Centre se voit peu associé à des valeurs (par exemple : apaisant, humain, protecteur, positif, professionnel, transparent, ...).

Afin d'accroître la notoriété de child focus et du numéro 110 et de mettre ses valeurs en lumière auprès du grand public, une campagne sous le slogan "**Aidons les enfants et les parents à se retrouver**" a été mise sur pied gracieusement par l'agence Duval Guillaume.

Cette campagne a été menée à très grande échelle, à savoir :

- sous forme d'**annonce** gratuite dans plusieurs grands quotidiens et dans des périodiques;
- sous forme d'**affiches 60x100**, placées dans les 70 gares principales du pays;
- sous forme d'**affiches 60x40**, placées à des tarifs préférentiels, via le réseau Azimut (magasins de journaux, cafés,...) à Bruxelles et en Wallonie, ainsi que gratuitement dans une série de hautes écoles à Gand, via Campus Media;

- sous forme d'**affiches A2**, placées à des tarifs préférentiels, via le réseau Eurybia (magasins de journaux, cafés, boutiques,...) à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre;

- des **affiches A3** ont été diffusées via les bénévoles, placées gratuitement via le réseau Vespasius et diffusées auprès de tous les pharmaciens, en les priant de les placer en évidence dans leur officine; de plus, 600 communes ont été approchées pour qu'elles placent une dizaine d'exemplaires dans la maison communale ainsi que dans les services de police et les bourgmestres ont réagi de manière fort positive; il en a été de même avec le réseau des magasins Delhaize; enfin, toutes les écoles francophones ont été contactées par le biais de l'Administration leur adressant un exemplaire de cette affiche en leur demandant de la placer de façon visible (une démarche semblable est prévue auprès de l'Administration flamande dès 2001);

- des **affiches A4** ont été placées dans les trams à Bruxelles et dans les autobus en Wallonie, et diffusées par les bénévoles;

- enfin, des **affiches de 20m²** ont été placées via le réseau Renoir de Belgoposter, qui comporte 500 panneaux, répartis dans 24 villes de Belgique.

En janvier 2000, une étude qualitative pour évaluer et rendre plus efficace la collaboration de child focus avec ses partenaires à différents niveaux a été mise sur pied par TNS Dimarso, qui a procédé à des interviews de parents (8), de procureurs (6), de juges d'instruction (3), de membres de la police (4), de membres de la gendarmerie (4), de collaborateurs du SGAP (2) et des administrations (4).

Les opinions et les perceptions des parents se sont révélées relativement homogènes, mais au sein des autres groupes interrogés les opinions se sont montrées divergentes, ce qui n'a pas permis de les classer par profession.

Les parents voient en child focus le soutien idéal. Ils estiment pouvoir compter sur une écoute, une approche humaine, de l'efficacité et une rapidité d'intervention, dès qu'ils s'adressent au Centre.

Parmi les partenaires opérationnels de child focus, certains perçoivent le Centre comme un organe de contrôle et le confieraient plus volontiers dans les seules tâches de production d'affiches et d'encadrement des parents. Quelques réactions sont allées jusqu'à suggérer que le Centre accomplisse sa mission "sous la direction" de la Justice.

Pour d'autres, la collaboration est en évolution et la confiance s'accroît graduellement.

L'objectif de child focus est d'évoluer vers une collaboration "reconnue et officielle", sans toutefois donner aux partenaires l'impression de vouloir se substituer à eux. En d'autres mots, l'image professionnelle de child focus doit encore être renforcée auprès de ses partenaires.

Financement

Dès 1999, la recherche de nouvelles sources de financement s'est révélée indispensable. Le Centre a dès lors entamé des démarches pour susciter l'octroi de nouveaux subsides publics. Dans le même temps, le secteur privé ainsi que le grand

public ont été sollicités à l'occasion de diverses initiatives ou événements spécifiques.

En 2000, le Centre a encaissé 93 millions de francs belges, en provenance de quatre grandes sources de financement, à savoir :

Subsides publics	55 414 084	59%
Dons des organismes privés (en espèce ou en nature)	30 480 284	33%
Libéralités du grand public	5 352 282	6%
Produits financiers	2 126 181	2%
Total	93 372 831	100%

Les subsides publics proviennent du Gouvernement fédéral, du Gouvernement flamand et de la Région de Bruxelles-Capitale. De plus, child focus a bénéficié d'une aide en provenance de la Loterie Nationale. Par ailleurs, de nouvelles perspectives se dessinent pour l'année 2001 du côté du Gouvernement wallon et de la Communauté française ainsi que de l'Union européenne (projet Daphné).

Quant au secteur privé, child focus a pu une fois de plus compter sur l'appui d'un des ses fondateurs, la Fondation Roi Baudouin, ainsi que sur celui de ses partenaires financiers privilégiés : Belgacom, BBL, Computer Associates, Electrabel, Eurocross, Lanier et Renault. Deux cents autres entreprises ont aussi apporté leur contribution au Centre en l'an 2000, dont 140 au travers de l'opération "Récupération de cartouches", orchestrée par W-Supplies (child focus reçoit 1 € par cartouche recyclable).

Le grand public, pour sa part, a soutenu child focus au travers de quelques opérations spéciales, à titre d'exemple :

- En septembre 2000, la carte de fidélisation "Happy Days" était lancée par Carrefour, Fortis Banque et Belgian Shell. Elle permet, entre autres, aux détenteurs de cette carte d'épargner des points au profit de child focus. En décembre, près de 7.000 ménages avaient déjà décidé de donner tout ou partie de leurs points à child focus.

- En décembre 2000, la Sicav "BBL Solidarity", lancée par la BBL en juin 1999, a payé son premier dividende net de € 7,99 (BEF 322) par part au profit de child focus. A cette date, l'actif net de la Sicav s'élevait à un peu plus de € 3 millions (BEF 121 millions).

- Suite à l'autorisation du Ministère de l'Intérieur, child focus, en collaboration avec Shell Gas (division de Belgian Shell), a pu organiser sa première tombola.

- Au tournant de l'année 2000, child focus a envoyé son premier mailing ciblé à l'attention de 30.000 ménages, faisant ainsi appel à leur générosité.

Bedrijfsrevisor
Ernst & Young Business Park
Boulevard 6
B-1051 Drogen
Belgium

Tel: +32 2 716 98 00
Fax: +32 2 716 98 00
http://www.deloitte.be

**Deloitte
& Touche**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX MEMBRES DE L'ETABLISSEMENT D'UTILITE PUBLIQUE
"CENTRE EUROPEEN POUR ENFANTS DISPARUS ET SEXUELLEMENT EXPLOITES"
Avenue Houba - De Strooper 292 - 1020 BRUXELLES**

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2000

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée. Nous avons procédé à la révision de la situation des valeurs actives et passives de la Fondation arrêtées au 31 décembre 2000 ainsi que des comptes de recettes et de dépenses clôturés à la même date.

L'inventaire des états financiers dont le total bilantaire s'élève à 73.206.336 BEF et le relevé des recettes et dépenses qui s'équilibrent, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration conformément aux règles d'évaluation propres à la Fondation.

Attention aux risques de l'inventaire des valeurs actives et passives et du relevé des recettes et dépenses

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la Fondation en matière administrative et comptable ainsi que de ces dispositifs de contrôle interne. Les responsables ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans l'inventaire des valeurs actives et passives ainsi que le relevé des recettes et des dépenses. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation déterminées par le Conseil d'Administration décrites en annexe aux états financiers.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et des règles d'évaluation, les états financiers clôturés au 31 décembre 2000 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des recettes et dépenses de la Fondation pour l'exercice écoulé.

Bruxelles, le 28 février 2001.

Le Commissaire,



DELOITTE & TOUCHE
Réviseurs d'Entreprises
Représentée par Brigitte MOTTE

Deloitte
& Touche
Touche

Deloitte & Touche Bedrijfsrevisor BV s.r.l.s. CVBA
Belgische vennootschap met beperkte aansprakelijkheid
Mendelshappelijnestraat, Leidschendam 340, B-1050 Brussel
BEV Brussel 208 - BTW BE 438.003.283

Rapport financier

BILAN AU

COMPTES DE RÉSULTATS

	31/12/00	31/12/99		2000	1999
ACTIFS IMMOBILISÉS NETS					
Aménagements Immeuble	1 550 104	20 592			
Installations	990 674	1 052 863			
Mobilier et matériel	5 988 666	8 057 592	PRODUITS		
Garanties	4 491	110 686	Subsides	51 695 393	41 412 843
	8 533 935	9 241 733	Dons en nature	19 060 806	16 857 053
ACTIFS CIRCULANTS			Dons en espèces	18 060 883	18 822 663
Créances	7 044 841	4 098 207		88 817 082	77 092 559
Placements de Trésorerie	44 009 800	42 990 256	DEPENSES		
Valeurs disponibles	13 197 573	6 241 673	Locaux	6 871 044	4 498 959
Comptes de Régularisation	420 187	1 213 867	Déplacements	3 489 804	3 655 536
	64 672 401	54 544 003	Poste et Téléphonie	4 769 693	4 606 904
TOTAL ACTIF	73 206 336	63 785 736	Matériel et fournitures	4 430 839	2 785 249
CAPITAUX PROPRES			Représentation	642 983	458 556
Capital souscrit	3 000 000	3 000 000	Documentation	506 346	502 803
Bénéfice reporté	5 558 790	5 558 790	Campagnes d'information	4 635 082	1 332 289
Réserve d'Investissement	8 533 935	9 241 733	Conception et Dépôt Marque	710 054	685 525
Dotations des Assemblées	27 937 479	27 937 479	Honoraires	5 153 167	4 604 077
Soldes des Budgets	14 087 163	5 455 791	Aides financières ponctuelles	1 103 861	1 496 129
	59 117 367	51 193 793	Rémunérations / charges sociales	52 101 073	44 880 776
PROVISIONS			Amortissements immobiliers	6 529 317	8 382 920
Provisions pour risques et charges	272 025	230 000		90 943 263	77 889 723
DETTES			PRODUITS FINANCIERS NETS	2 126 181	797 164
Fournisseurs	4 407 763	3 170 556	SOLDE BENEFICIAIRE	0	0
Précompte professionnel et ONSS	2 995 393	2 568 938			
Pécules de Vacances	5 258 000	4 520 000			
Avances Orbem ACS	254 472	254 472			
Comptes de Régularisation	901 316	1 847 977			
	13 816 944	12 361 943			
SOLDE BENEFICIAIRE	0	0			
TOTAL PASSIF	73 206 336	63 785 736			

RÈGLES D'ÉVALUATION

En tant qu'Établissement d'Utilité Publique, le Centre n'est pas soumis à la loi comptable du 17 juillet 1975. Le Conseil d'Administration a dès lors arrêté certaines règles d'évaluation mieux adaptées à la réalité de child focus et de ses activités qui, par essence, sont non commerciales, à savoir :

Bilan

Actifs immobilisés et Réserve d'Investissement

La totalité des actifs immobilisés du Centre a été financée par des dons en nature ou en espèces. Comptablement, ces actifs ont été évalués à leur prix marché (tva incluse). Les avantages en nature et en espèces, quant à eux, ont été valorisés dans une réserve d'investissement au Passif. Ces postes d'Actifs / de Passif sont amortis / réduits de façon linéaire en tenant compte des durées de vie suivantes :

- Aménagement 7 ans
(depuis l'année 2000)
- GSM / Matériel informatique 3 ans
- Installation téléphonique, enregistreur, fax 4 ans
- Mobilier 10 ans

Actifs circulants

A 95 %, les créances représentent le solde des subsides de l'année en cours mais perçus au début de l'année suivante. Les surplus de trésorerie (principalement le capital et une dotation en provenance des sept Assemblées parlementaires) ont été placés

en parts de Sicav de Trésorerie, comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Le solde créditeur sur compte à vue porte des intérêts à un taux légèrement inférieur au taux du marché interbancaire.

Dotation des Assemblées

Les sept Assemblées parlementaires ont versé une dotation unique de 30 millions (versée en 2 tranches de 15 millions de francs, respectivement en 1998 et 1999). Cette dotation est apportée au Centre en vue d'assurer sa viabilité pendant ses premières années d'existence. Pour cette raison, elle est reprise dans un compte de réserve.

Jusqu'à présent, la dotation en capital et la dotation des Assemblées ont surtout permis au Centre de se constituer un volant de trésorerie suffisant, utilisé pour préfinancer certaines dépenses. Grâce à ces dotations, le Centre n'a jamais encore eu recours à un crédit de pont.

Soldes des Budgets

Certains donateurs versent des montants en espèces au Centre tout en demandant de les attribuer à des dépenses bien précisées à l'avance. Ces dons sont tout d'abord comptabilisés dans un compte de "Budget avec attribution" en attente de la dépense concernée. L'utilisation de ces Budgets peut parfois s'étaler sur deux exercices comptables; à la fin 2000, les soldes de ces comptes s'élevaient globalement à 6.784.115 francs (contre 2.455.413 francs en 1999).

Quant aux dons en espèces sans attribution, ils sont préalablement comptabilisés dans un poste de "Budget sans attribution" et sont utilisés pour couvrir les dépenses non couvertes par un "Budget avec attribution". A la fin 2000, le solde de ce compte était de 534.442 francs (contre 3.000.378 francs en 1999).

Les subsides du secteur public sont également comptabilisés dans un "budget subsides" et sont utilisés pour couvrir les charges en personnel. A la fin 2000, le solde de ce budget s'élevait à 6.768.506 francs (contre zéro en 1999) et correspondait au solde des subsides 2000 encore à recevoir du Gouvernement fédéral, du Gouvernement flamand, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Loterie Nationale.

Comptes de Résultats

Subsides

Les subsides publics, d'abord comptabilisés dans un compte de Budget au bilan, sont reconnus en produits au fur et à mesure de la prise en compte des charges liées au personnel (à l'exception de certaines charges en personnel couvertes par des "dons en nature" en provenance du secteur privé).

Dons

Les dons sont classés suivant deux catégories :

- les dons en nature : lorsqu'un fournisseur de biens ou de services octroie un avantage en nature au Centre (gratuité ou ristourne), cet avantage est reconnu en produits en tant que dons en nature.
- les dons en espèces avec ou sans attribution : ces

dons, tout d'abord comptabilisés dans un compte de Budget au bilan, sont reconnus en produits au fur et à mesure de la prise en compte des dépenses correspondantes.

Dépenses

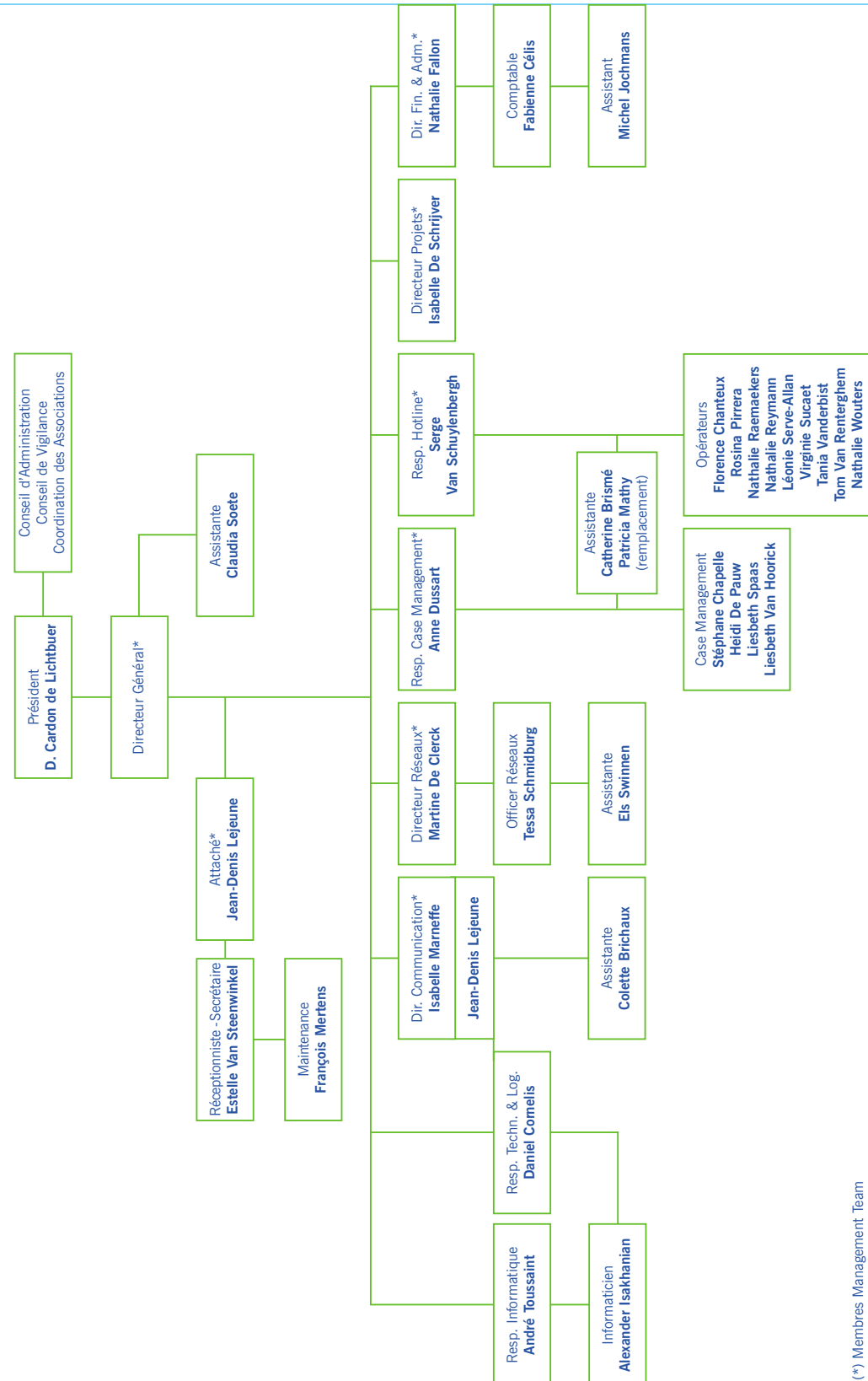
- Toute dépense de biens et services est toujours évaluée à son prix marché, tva incluse, et non au prix effectivement payé. Comme mentionné ci-dessus, la différence éventuelle est comptabilisée en dons en nature.

- Les aides financières ponctuelles correspondent aux frais pris en charge par le Centre pour aider les victimes primaires ou secondaires, tels que : frais de production d'affiches, frais encourus par les coordinateurs-bénévoles lors d'affichages, frais de voyage pour récupérer un enfant à l'étranger, prise en charge de certains frais de parents en difficulté financière, aides ponctuelles à certaines associations, etc...

Résultat d'exploitation

Comme chaque montant des dépenses est couvert très précisément par un montant équivalent en recettes, le compte de résultats est parfaitement équilibré.

Organigramme (avril 2001)



Liste des partenaires

Autorités

Gouvernement Fédéral
Assemblées Parlementaires
Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale
Gouvernement Flamand
Loterie Nationale

Partenaires Financiers Privilégiés

Eurocross
Fondation Roi Baudouin

BBL
Belgacom
BITA (Belgium IT Association)
Computer Associates
Electrabel
Lanier
Renault Belgique Luxembourg
Rotary Club Lokeren

Partenaires Financiers

Brussels International Trade Mart
Les Assurances Populaires
Hewlett-Packard Belgium
Microsoft
Pami Office Solutions
SNCB
Swift
W-Supplies Belgium
Watco Ecoservice

Rédaction

Suzanne Toussaint

Comité de lecture

Colette Brichaux, Jean-Denis Lejeune, Isabelle Marneffe
en collaboration avec Martine De Clerck, Isabelle De Schrijver,
Anne Dussart, Nathalie Fallon, Claudia Soete, Serge Van Schuylenbergh

Conception graphique

Hoet & Hoet

Impression & photogravure

Snel Grafics

Editeur responsable

Isabelle Marneffe

292, avenue Houba-de Strooper - B- 1020 Bruxelles